

AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Le métier

L'Aide Médico-psychologique participe à l'accompagnement des enfants et des handicapés ou des personnes âgées dépendantes. Il réalise à leur côtés les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, repas, déplacement,...)

A travers l'aide concrète qu'il apporte, l'AMP doit établir une relation de qualité pour répondre à l'isolement des personnes handicapées ou dépendantes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs désirs afin de leur apporter une réponse adaptée.

Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

L'AMP agit au sein d'une équipe pluriprofessionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical.

- Qui sont les employeurs ?

Le secteur associatif, les communes et le secteur hospitalier sont les principaux employeurs des quelques 25 000 aides médico-psychologiques en fonction.

- Où s'exerce le métier ?

Ils exercent leur activité dans tous les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées :

- instituts médico-éducatifs
- maisons d'accueil spécialisées
- établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- hôpitaux généraux ou psychiatriques
- maisons de retraite médicalisées...

Les aptitudes requises :

Le goût du contact, l'intérêt pour les problèmes humains et sociaux que rencontrent les personnes gravement handicapées ou dépendantes, la capacité d'écoute, un attrait pour les mille et une choses qui font la vie quotidienne, constituent des atouts pour exercer ce métier qui repose à la fois sur des relations de qualité et sur une assistance concrète liée aux actes matériels que nécessite la vie quotidienne.

Une bonne résistance à la fatigue ainsi qu'un bon équilibre psychologique sont également requis pour exercer cette profession.

La Formation :

Conditions d'Admission:

Si aucun diplôme n'est exigé pour préparer le DEAMP, chaque établissement de formation organise **des épreuves d'admission** comprenant :

- un questionnaire d'actualité sur des problèmes sociaux, économiques, familiaux, médicaux et pédagogiques auquel le candidat devra répondre par écrit.
- un entretien avec le jury sur la base d'un texte remis au candidat ;

Les candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants sont dispensés de la partie écrite d'admissibilité :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaires de vie sociale (DEAVS) ou Mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS)
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DPAP)
- BEP carrières sanitaires et sociales
- BEPA option services aux personnes
- BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports)

- CAP petite enfance
- CAPA services en milieu rural
- Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF)
- Titre assistant de vie

Durée et Contenu des études:

La formation est répartie sur une durée de **12 à 24 mois**.

- **495 h de formation théorique réparties en 6 domaines de formation :**

- connaissance de la personne,
- accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne,
- animation de la vie sociale et relationnelle,
- soutien médico-psychologique,
- participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé,
- communication professionnelle et vie institutionnelle ;

et **24 semaines de stage pratique**.

Le contenu de l'examen final se décompose en 6 domaines de certification en lien avec les six domaines de formation (3 épreuves écrites et 3 oraux).

Modalités particulières : Des dispenses et allègements de formation sont prévus pour les titulaires des titres ou diplômes mentionnés ci-dessus.

Le Diplôme :

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique (DEAMP) délivré par le(la) Directeur(trice) Régional(e) des Affaires Sanitaires et Sociales au nom du Ministre de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement.

A noter !

Le diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique sont, de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.

Les centres de formation :

Institut Régional en Travail Social (IRTS)
 (siège) Rue Ambroise Paré - BP 71
 59373 LOOS CEDEX
 ☎ 03 20 62 53 70

ARF-EES Ecole d'Educateurs Spécialisés
 22, rue Halévy
 59000 LILLE
 ☎ 03 20 93 70 16

AREP Hélène Boucher
 74, rue Wilson BP 7
 59490 SOMAIN
 ☎ 03.27.92.85.51

CREFO (siège)
 2, rue Archimède
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
 ☎ 03 20 19 18 00

**Association Régionale
 Ressources Formations
 dans l'Aide aux Personnes (ARRFAP)**
 22, rue Jean Moulin
 59800 LILLE
 ☎ 03 20 51 37 11

L'exercice professionnel et la carrière :

- Quels sont les salaires proposés ?
 - Dans le secteur public :
La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires. A titre d'exemple, les salaires bruts (primes non comprises) étaient, au 1er septembre 2005 de :
 - 1167 € en début de carrière
 - 1558 € en fin de carrière
 - Dans le secteur privé :
Les éléments de salaire et de carrière sont fixés, dans le secteur privé, par des conventions collectives. A titre d'exemple, la convention collective de l'enfance inadaptée prévoyait, au 1er septembre 2005, un salaire brut (primes non comprises) en externat de :
 - 1395 € en début de carrière
 - 1867 € en fin de carrière
- Quels sont les débouchés ?

Quelque 86 % des aides médico-psychologiques exercent dans le secteur privé associatif. Certains néanmoins travaillent dans le cadre de la fonction publique territoriale ou hospitalière.

- Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Les aides médico-psychologiques peuvent, s'ils le souhaitent, entamer une autre formation du secteur social en bénéficiant d'allègements de formation s'élevant à :

- 1/3 de la durée de la formation théorique des moniteurs-éducateurs ;
- 1/3 de la durée de la formation d'éducateur spécialisé à condition de justifier de 5 ans de pratique professionnelle
- l'allègement de 3 domaines de la formation de TISF